VEOLIA EAU A VOTRE ECOUTE :

Au 0 969 323 529 (appel non surtaxé) 8h-18h du lundi au vendredi. Urgences 7i/7 24h/24 Par Internet : www.eau.veolia.fr Par Courrier VEOLIA EAU TSA 30117 37911 TOURS CEDEX 9 SERVICE D'ASSAINISSEMENT :

Services techniques de la Communauté de Communes du Pays de CHATEAU-GONTIER 23 place de la république Tel 0243095555

.100

# **Facture** du 12/01/2021

votre référence à rappeler : 06.121.005.00100701 21110

nom du client et adresse du lieu desservi MME WALSH DE SERRANT CHEMIN DE LA RENARDIERE LA MAROUTIERE 53200 ST FORT

MME WALSH DE SERRANT LA MAROUTIERE

53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE

# Historique de votre consommation en m³ 6 0 0 estimé relevé relevé relevé

22/06/20

18/12/20

Prochain relevé: Juin 2021 Prochaine facture: Juil 2021

16/12/19

# Présentation simplifiée de votre facture

**ABONNEMENT: 1ER SEMESTRE 2021** 

Consommation: 2EME SEMESTRE 2020 volume consommé · 0 m<sup>3</sup>

Montant facture TTC 18,37 € Solde antérieur 0,00€

MONTANT A REGLER avant le 27/01/2021

18,37 €

Utilisez l'enveloppe jointe pour le paiement. N'envoyez pas le paiement à votre agence.

#### Message

25/06/19

Hiver: le gel peut endommager votre compteur. Protégez-le afin d'éviter une interruption de service, des dégâts sur votre installation ou la facturation d'un compteur détérioré.

Recouvrez-le d'une plaque d'isolant ou enveloppez-le dans un sac poubelle rempli de billes de polystyrène.

Dans le contexte sanitaire actuel, pour préserver votre santé, nos sites d'accueil rouvrent leurs portes uniquement sur rendez-vous, via notre site Internet www.eau.veolia.fr. Nous vous invitons à continuer à nous contacter 24/7 sur ce site ou votre application mobile, pour effectuer l'essentiel de vos démarches sans avoir à vous déplacer. Prenez soin de vous et de vos proches.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir votre règlement AVANT la date limite de paiement indiquée ci-dessus. Prévoir le délai postal.

IBAN: [ JOINDRE UN RIB ] ICS: FR68ZZZ437614

RUM: TIP6172200061210050010070121110

MME WALSH DE SERRANT LA MAROUTIERE 53200 CHATEAU GONTIER SUR MAYENNE FRÂNCE

Montant: 18,37 €

**TIPSEPA** 

Date et lieu Signature

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Veolia Mandat de preievement SEPA ponctuel : en signant ce formulaire de mandat, vous autorisez veoline. Eau - Compagnie Generale des Eaux à envoyer ces instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Veolia Eau - Compagnie Generale des Eaux. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un

document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut** autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué,

CENTRE DE PAIEMENTS TSA 21201 44971 NANTES CEDEX 9

722009046918 WALSH DE SERRANT

| Compteur n° | Déterminé<br>par | Date       | Nouvel Index | Ancien Index | Consommation | Volume consommé |
|-------------|------------------|------------|--------------|--------------|--------------|-----------------|
| G13AA071661 | relevé           | 18.12.2020 | 105          | 105          | 0            | 0               |

|                                | volume<br>(m³) | prix<br>unitaire | montant<br>HT | taux de<br>TVA |
|--------------------------------|----------------|------------------|---------------|----------------|
| Distribution de l'eau          |                |                  |               |                |
| Abonnement (part distributeur) |                |                  | 17,41         | 5,50 %         |
| Sous-total HT                  |                |                  | 17,41         |                |

#### Détail de la TVA

| montant HT | taux TVA | montant TVA |  |  |  |  |
|------------|----------|-------------|--|--|--|--|
| 17,41 €    | 5,50 %   | 0,96 €      |  |  |  |  |

### Détail du montant à payer

| total HT | total TVA | montant TTC | net à payer |
|----------|-----------|-------------|-------------|
| 17,41 €  | 0,96 €    | 18,37 €     | 18,37 €     |

Eau : L'alimentation en eau potable comprend le prélèvement de l'eau brute, le traitement de potabilité, le stockage et la distribution.

Eaux usées : Ce service correspond à la collecte des eaux usées, à leur dépollution en station d'épuration avant rejet dans le milieu naturel.

**Abonnement**: Montant fixe destiné à couvrir une partie des charges des services mis à votre disposition.

Consommation: Montant de votre facture fonction du volume consommé en m³.

Agence de l'Eau : Organisme qui gère les ressources en eau et lutte contre les pollutions.

Part(s) collectivité(s): Montant reversé aux collectivités responsables du service public (commune, syndicat ou communauté) et destiné à financer les réseaux et installations

Part distributeur : Rémunération pour l'exploitation du service par le gestionnaire.



Il ne sera pas appliqué d'escompte. TVA acquittée sur les débits, non déductible si la facture demeure impayée (CGI, art. 272). Tout retard de paiement expose aux pénalités prévues au Règlement de Service, disponible sur notre site internet, et toute entreprise ou établissement débiteur devra également s'acquitter d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (L441-3 et L441-6 du code du commerce ou A9 A19 du décret 2013-269). Nous traitons vos données conformément à la réglementation en vigueur sur les données à caractère personnel. Notre politique de confidentialité est disponible sur simple demande aux coordonnées au recto.

# Moyens de paiement : vidéos explicatives accessibles depuis notre site Internet, rubrique « je paye ma facture »

# • Paiement par prélèvement mensuel :

Le choix de la sérénité! En optant pour la mensualisation, vous étalez vos dépenses d'eau tout au long de l'année, pour un budget encore mieux maîtrisé. A la facture de solde vous recevez une facture d'ajustement, indiquant soit le solde à régler, soit la somme en votre faveur, automatiquement créditée sur votre compte bancaire.

### Paiement par TIPS€PA :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (2 à 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de rotard

Datez et signez votre TIPS€PA après l'avoir détaché selon les pointillés, renvoyez-le dans l'enveloppe ci-jointe. Si vos coordonnées bancaires, postales ou de caisse d'épargne qui figurent sur le TIPS€PA sont manquantes ou erronées, merci de joindre un IBAN à votre TIPS€PA daté et signé.

#### • Paiement par Carte Bancaire :

Muni de votre carte bancaire et de votre facture, rendez-vous sur le site Internet mentionné au recto du présent document, rubrique « Je paye ma facture », vous pourrez alors créer votre espace personnel et vous laisser guider en toute simplicité.

#### Paiement par prélèvement à l'échéance :

Vous êtes automatiquement prélevé du montant à régler, sur votre compte bancaire, 15 jours après l'émission de chaque facture, ce qui vous laisse le temps d'en vérifier le montant. En cas de crédit en votre faveur, vous êtes automatiquement remboursé par virement sur votre compte bancaire.

#### • Paiement par chèque :

Si vous optez pour ce mode de règlement, nous vous invitons à tenir compte des délais postaux (entre 2 et 10 jours selon le tarif d'affranchissement choisi), afin de ne pas risquer de pénalités de retard. Etablissez votre chèque à l'ordre de la société mentionnée sur votre TIPS€PA, puis envoyez-le en y joignant le TIPS€PA, non signé, dans l'enveloppe ci-jointe.

#### Pour payer par virement bancaire :

Veolia Eau - Cie Générale des Eaux - Région Ouest CIO 30047/14144/00032303904/07

